



alarme

adopter les bons réflexes
et rester calme



COMMUNE DE
Chamoson



N° ET FRÉQUENCES D'URGENCE



POLICE

117



FEU

118



URGENCES
VITALES

144



URGENCES
MÉDICALES

0900 144 033

NUMÉROS PERSONNELS



FRÉQUENCES D'URGENCE



RSR Radio Suisse Romande La 1^{ère}

92.7 DAB+

103.55 Téléréseau

Rhône FM

103.3 DAB+

104.75 Téléréseau

FICHE DE PRÉPARATION PERSONNELLE

<https://www.alert.swiss/fr/home.html>

PLAN D'URGENCE PERSONNEL

<https://www.alert.swiss/fr/preparation/plan-d-urgence.html>

SOURCES D'INFORMATIONS

- **plate-forme nationale Dangers naturels** www.planat.ch/fr/
 - **carte des dangers** www.vs.ch/web/egeo/dangers
 - **EMCR État-major régional de conduite** www.cvac.ch
 - **police cantonale VS** FB, twitter, instagram, snapchat
 - **commune de Chamoson** www.chamoson.net
- application **Alertswiss**
application **MeteoSwiss**
application Chamoson

- www.meteoswiss.ch
- www.alertswiss.ch
- www.vs.ch/web/seismes
- www.dangers-naturels.ch
- www.vs.ch/web/sfcep/incendi
- **télétexte** page 680

PRÉPARATION PERSONNELLE À L'ÉVACUATION

L'évacuation est décrétée par le président de la commune, sur préavis du Service de sécurité.

Elle est mise en œuvre par du personnel spécialisé formé et exercé pour cette tâche.

Les modalités sont régies par des plans d'intervention d'urgence.

QUE FAIRE LORS DE L'ORDRE D'ÉVACUATION?

- 1 éviter la panique
- 2 rassembler le matériel nécessaire
- 3 fermer les portes et les fenêtres
- 4 couper les alimentations principales en eau, gaz et électricité
- 5 se conformer aux directives
- 6 ne pas rentrer chez soi sans autorisation

MATÉRIEL NÉCESSAIRE



pièce d'identité



argent liquide



médicaments importants, copie des ordonnances médicales



trousse d'urgence, guide pour les premiers secours



de l'eau en bouteille



nourriture animaux



lampe avec batterie de rechange



chaussures solides



vêtements de rechange



affaires de toilettes, linges

QUE FAIRE LORSQU'ON REGAGNE SON DOMICILE?

- 1 ne pas rentrer chez soi sans autorisation
- 2 ne pas rebrancher les réseaux sans l'autorisation d'une personne agréée
- 3 ne pas consommer d'eau et de nourriture sans l'autorisation des services sanitaires
- 4 évaluer les dégâts éventuels
- 5 si nécessaire, remettre en ordre son habitation
- 6 entamer les démarches habituelles auprès des assurances



INCENDIE | QUE FAIRE ? *RESTER CALME ET AGIR*



1 ALARMER

téléphoner au 118

- > où est le sinistre?
- > qu'est-ce qui brûle?



2 SAUVER

- > sauver les personnes (envelopper les personnes dont les vêtements sont en feu dans une couverture ou un manteau et les rouler au sol)

> ne pas utiliser l'ascenseur!



3 FERMER

- > fermer portes et fenêtres
- > rester calme!



4 COMBATTRE

- > avec des couvertures, seaux d'eau, extincteurs ou postes d'incendie
- > voir classes de feu en page suivante

INCENDIE | CLASSES DE FEU



FEUX DE MATÉRIAUX SOLIDES

bois, papier, tissus, plastiques, déchets...

FEUX DE LIQUIDES

hydrocarbures (essence, mazout, pétrole), alcool, solvants, vernis, peintures...

FEUX DE GAZ

propane, butane, acétylène, gaz naturel, méthane...

FEUX DE MÉTAL

limaille de fer, phosphore, magnésium...

FEUX D'HUILES ET DE GRAISSES

huiles de friteuse, graisse alimentaire...

combustible

agent extincteur

- | | | | | |
|--|--|--|--|---|
| > eau pulvérisée (A)
> eau pulvérisée avec additif (AB)

> poudres polyvalentes ABC | > dioxyde de carbone (CO2)
> eau pulvérisée avec additif (AB)
> poudres (BC)

> poudres polyvalentes ABC | > poudres (BC)

> poudres polyvalentes ABC | > extinction réservée aux spécialistes avec du matériel adapté (poudres D, sable, terre) | > poudres (BC)
> refermer le récipient avec le couvercle ou avec une couverture anti-feu
> ne pas verser de l'eau dessus |
|--|--|--|--|---|

INCENDIE | PRÉVENTION



EXTINCTEUR

- > disposer d'un extincteur d'eau pulvérisée (A) pour chaque bâtiment



UTILISATION

- > savoir où il se trouve
- > connaître son fonctionnement
- > instruire les membres de sa famille



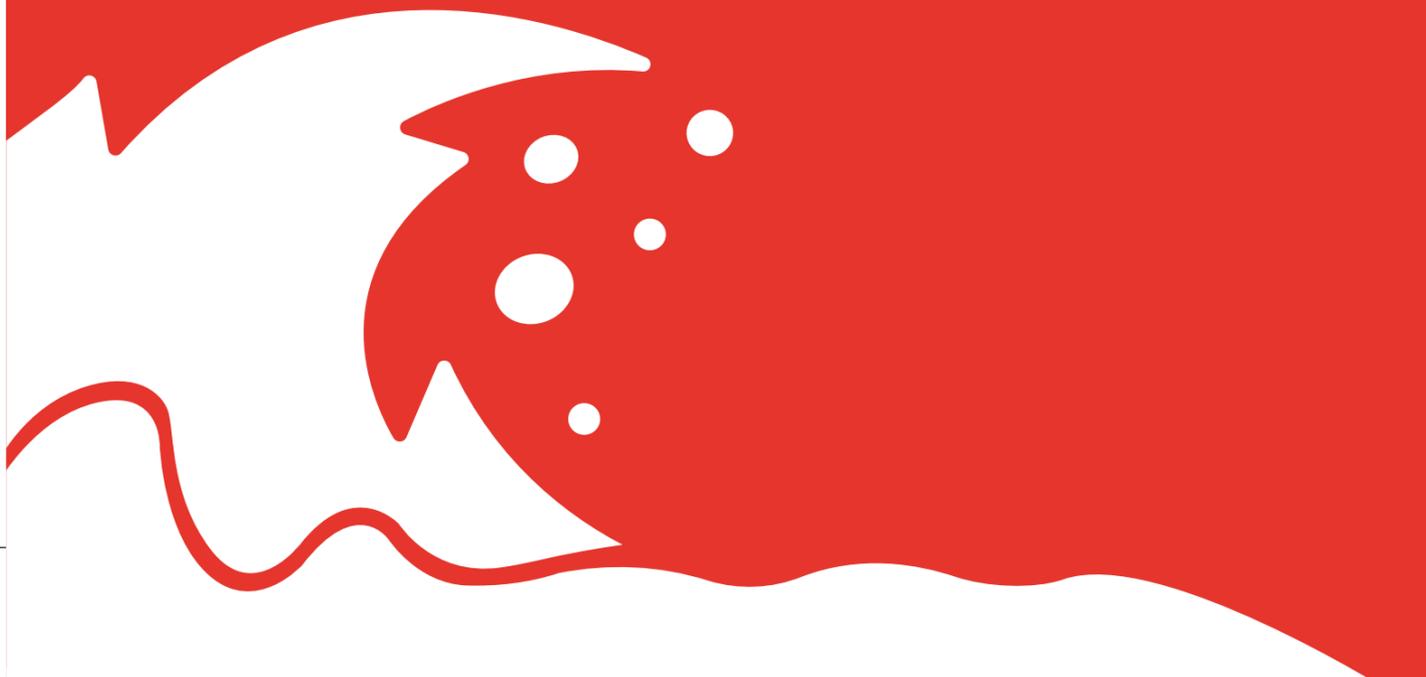
RAMONER

- > faire procéder au ramonage et au contrôle des foyers et des conduits de fumée au moins une fois par année



DÉTECTEUR

- > se munir d'un détecteur incendie à piles en cas d'utilisation d'un chauffage à bois



CRUES ET LAVES TORRENTIELLES | QUE FAIRE ?

1
ÉCOUTER

- > suivre les avis et alertes de la commune
- > écouter la radio
- > suivre les consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux

2
À FAIRE

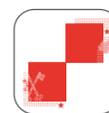
- > **s'éloigner des cours d'eau, ne pas stationner sur les rives et les ponts**
- > couper l'électricité, le gaz
- > mettre hors d'eau les biens pouvant être déplacés
- > si possible, rendre l'habitation étanche
- > se mettre à l'abri en hauteur, à l'étage avec ses propres moyens
- > sortir de chez soi uniquement sur ordre d'évacuation
- > **ne pas rester dans un véhicule**, reporter les déplacements
- > apporter une première aide à ses voisins, aux personnes âgées et handicapées

3
ÉVACUATION

- > si l'ordre d'évacuation est donné
 - prendre avec soi des effets personnels papiers d'identité, médicaments, affaires pour bébé...
 - ne pas rentrer chez soi sans autorisation
 - ne pas rebrancher l'électricité ou le gaz sans autorisation
 - voir liste du matériel nécessaire en page 3

COMPORTEMENT

- > respecter les consignes des autorités et des services de sécurité
- > éloignez-vous des torrents
- > ne pas stationner près des torrents
- > respecter les signalétiques et les feux de circulation
- > écouter les recommandations
- > ne pas surcharger les n° d'urgence inutilement



Chamoson

APPLICATION CHAMOSON

Téléchargez l'application Chamoson qui vous avertira et vous donnera les informations nécessaires sur l'évolution de la situation.



MeteoSwiss

ALERTE MÉTÉOSWISS

Téléchargez l'application sur votre téléphone et indiquez votre géolocalisation. Vous serez prévenus via ce canal et pourrez vous-même observer les cartes météo.

RESTRICTIONS DE CIRCULATION



En cas d'alerte, les services communaux et cantonaux concernés suivent l'évolution de la situation et chaque habitant ou résident de la commune peut être confronté à des restrictions de circulation (route barrée, feux de circulation...). Etant donné le caractère subit de ces événements, ces mesures seront mises place rapidement, sans possibilité de prévenir les usagers. Elles seront levées une fois l'alerte passée.

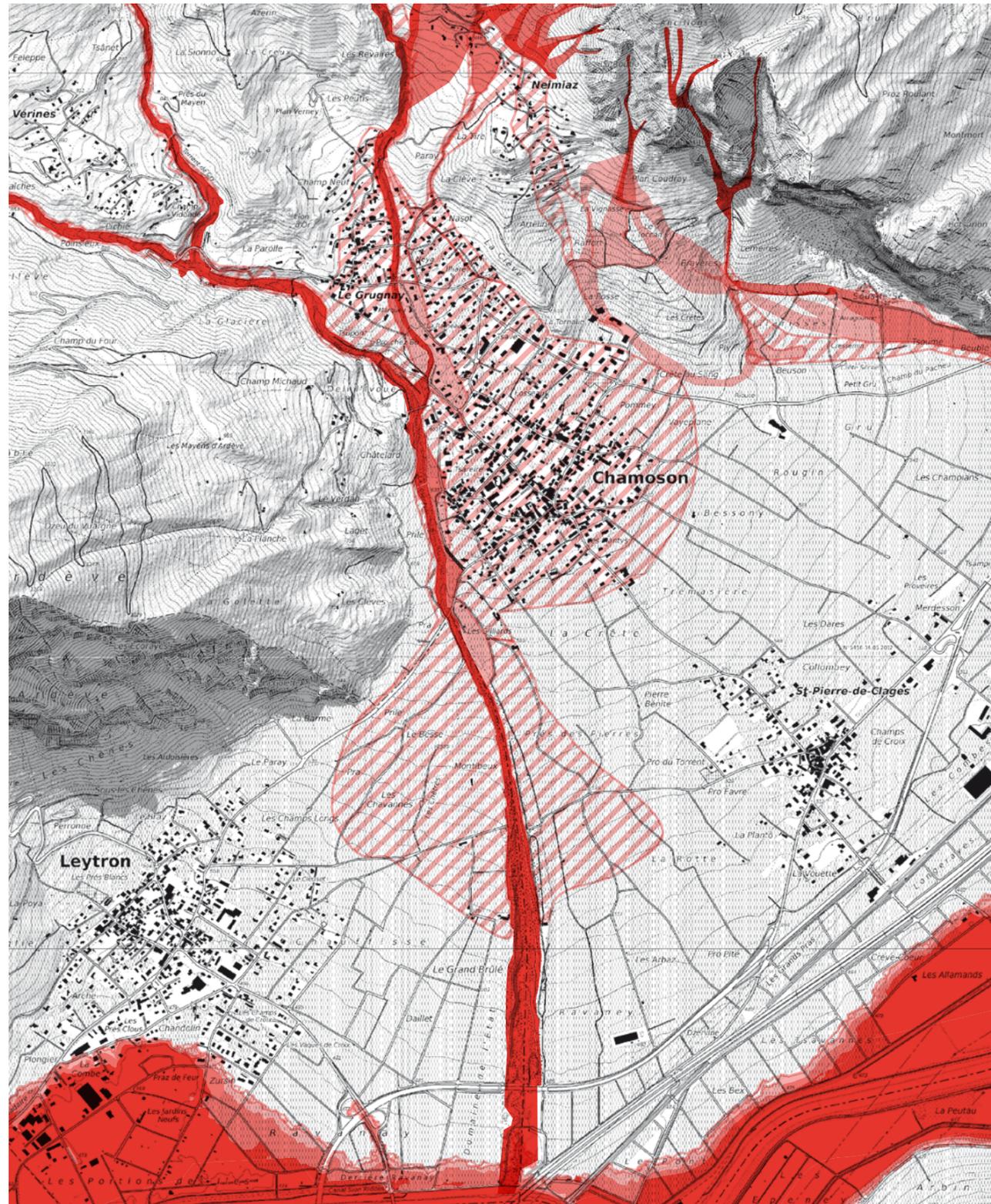


DANGER!

Ne stationnez **pas à proximité des torrents**. Des laves torrentielles peuvent se produire à tout moment, même par beau temps! **En cas de pluie** ou d'alarme: **éloignez-vous des torrents!** Danger!

Toute présence humaine ou animale, tout stationnement, tout entreposage ou toute utilisation d'ouvrages notamment dans le lit, sur les berges, sur les digues, sur les rives, sur les ponts, sur les passerelles des torrents et des rivières ainsi que sur les chemins, les routes et autres ouvrages aux abords de ces cours d'eau sont strictement interdits en cas de montée probable, annoncée ou subite des eaux (crue).

Toute violation de cette interdiction sera punie d'une amende de CHF 1'000 à CHF 10'000.



DANGERS DE CRUE

- résiduel
- faible
- moyen
- élevé

- résiduel
- faible
- moyen
- élevé



TREMBLEMENT DE TERRE | QUE FAIRE ?



1

À L'INTÉRIEUR



- > rester calme
- > rester à l'intérieur, ne pas tenter de sortir
- > s'abriter sous un meuble solide ou un cadre de porte
- > s'éloigner des fenêtres, plafonniers, bibliothèques...
- > couper dès que possible le gaz, l'électricité et l'eau
- > ne pas prendre l'ascenseur ou les escaliers
- > ne pas allumer de flammes

À L'EXTÉRIEUR



- > chercher un endroit dégagé à l'écart des bâtiments, ponts, grands arbres...
- > rester au milieu des rues ou dans les espaces libres
- > ne pas rester sous les fils électriques
- > **en voiture**
- arrêter le véhicule loin des bâtiments ou de tout ce qui peut tomber
- arrêter le moteur
- ne pas descendre et attendre la fin de la secousse

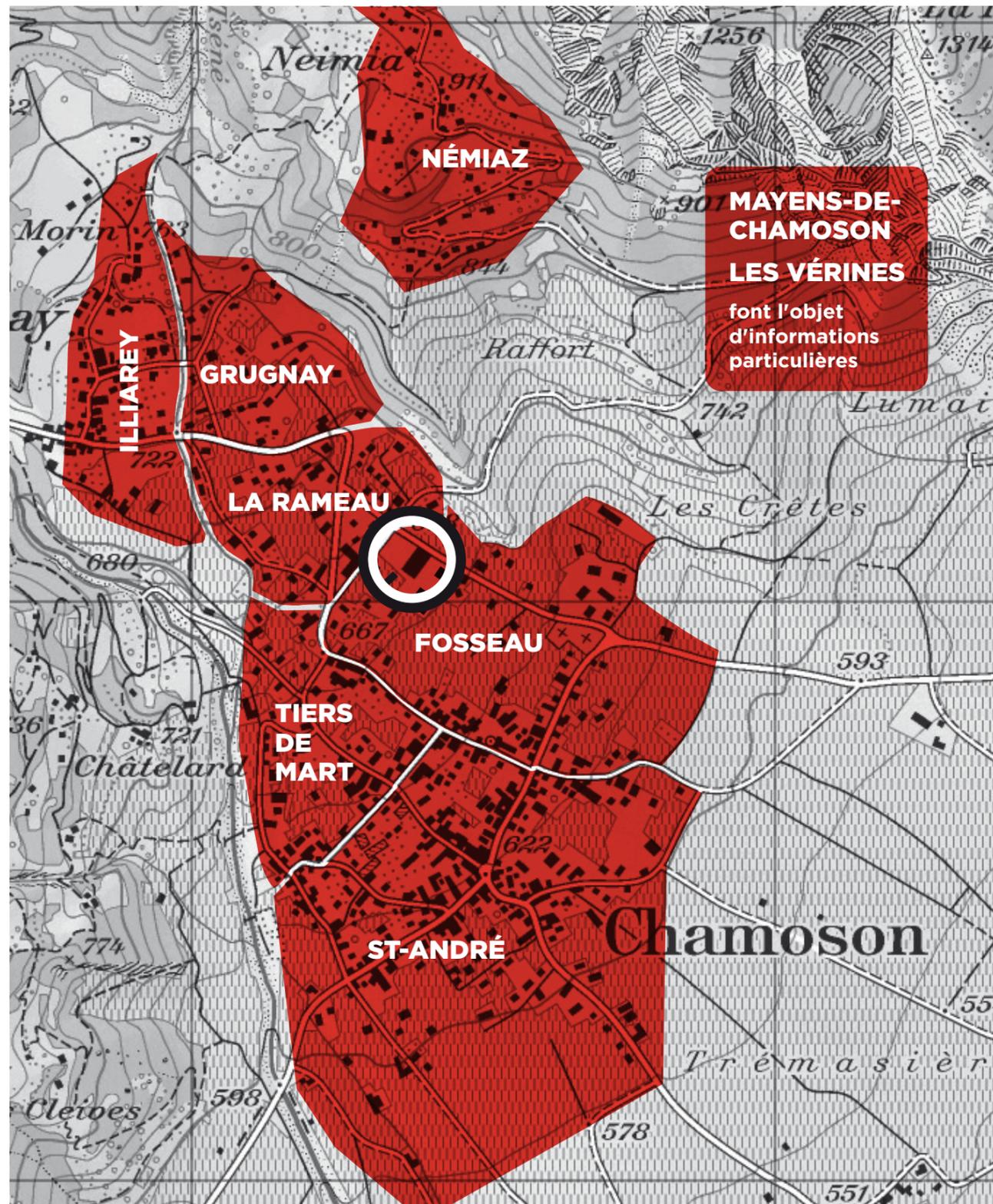


2

APRÈS

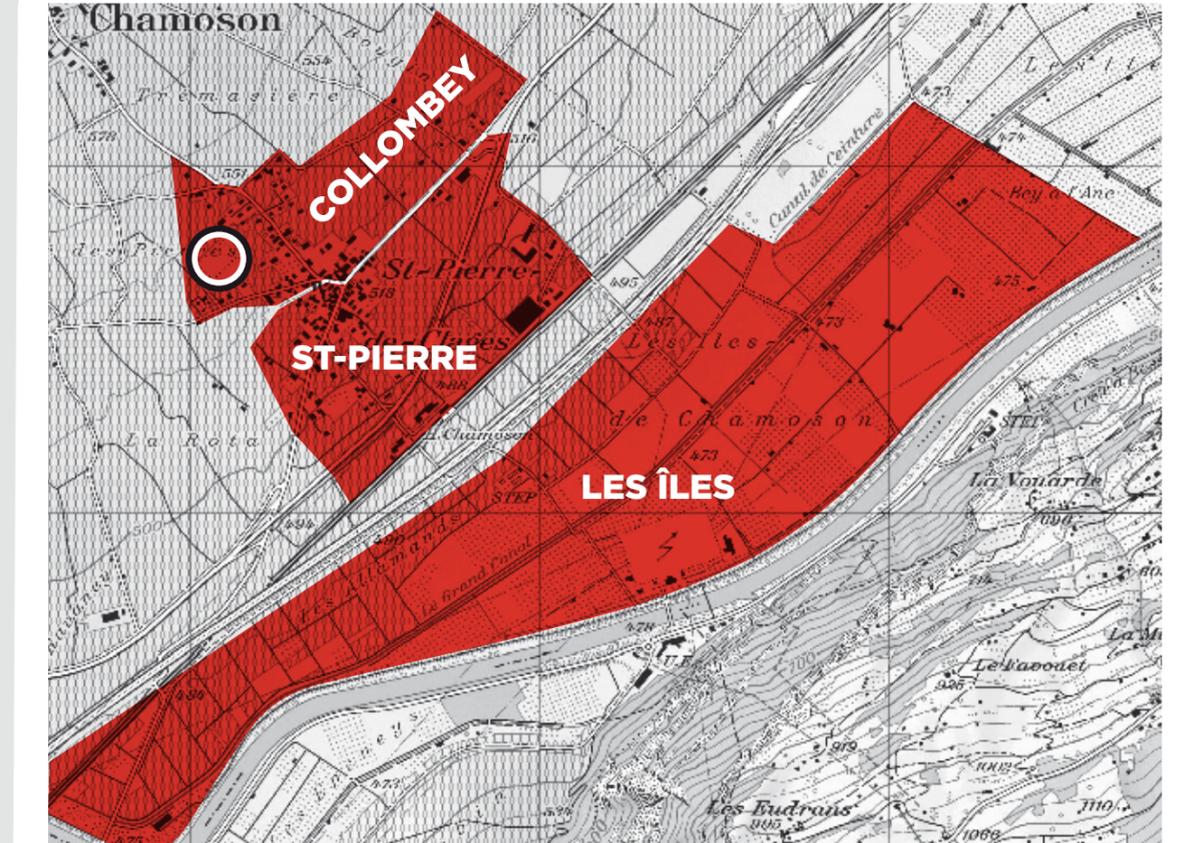
- > écouter la radio
- > rester calme! s'attendre à des répliques sismiques
- > vérifier qu'il n'y a pas de foyer d'incendie
- > contrôler les installations de gaz, eau, électricité
- > se préparer à une évacuation
- > prudence au moment de quitter le bâtiment
- > prendre sa voiture seulement si indispensable
- > ne pas surcharger les n° d'urgence inutilement

PLANS D'ÉVACUATION PAR ZONES



 **PLACE DE RASSEMBLEMENT** salle polyvalente

PLANS D'ÉVACUATION PAR ZONES



 **PLACE DE RASSEMBLEMENT** terrain de football

SIRÈNES

ALARME GÉNÉRALE

retentit lorsqu'un danger menace la population



son oscillant continu > que faire?

- > écouter la radio
- > se conformer aux consignes des autorités
- > consulter www.alertswiss.ch
- > informer les voisins
- > se tenir prêt à procéder à une éventuelle évacuation

• ne pas surcharger les n° d'urgence inutilement •

ALARME EAU

retentit seulement **après** l'alarme générale en cas de rupture de barrage



12 x 20 secondes



son grave discontinu > que faire?

- > quitter la zone dangereuse (voir plan d'évacuation)
- > se conformer aux instructions ou prescriptions locales
- > informer les voisins

RUPTURE DE BARRAGE



PLAN D'ALARME EAU

ZONE ROUGE direction de fuite > Chamoson

Consigne pour la population

QUITTER IMMÉDIATEMENT LA ZONE

La fin d'alarme sera diffusée par la radio

Le test des sirènes a lieu le premier mercredi de février à 13h30.

